

## Classe exceptionnelle

### Accès simplifié !

#### Fin des viviers et promotion automatique

- Plus de promotion liée aux missions particulières
- Accessible aux maîtres ayant atteint le 5ème échelon de la HC au 31/08/2024.
- Plus de candidature, CV I-Pro à jour conseillé.

#### Évaluation de la valeur professionnelle

- Évaluation faite par le chef d'établissement et l'IEN.
- Avis soit très favorable (avis pérenne), soit favorable ou défavorable (avis non pérennes)
- Suppression des barèmes de points au titre de l'appréciation et de l'ancienneté

#### Disparition de l'échelon spécial

- Un 5ème échelon accessible automatiquement aux enseignants ayant 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle.

**Pour connaître les critères d'appréciation ou le calendrier prévisionnel des opérations propre à votre académie, contactez votre représentant S nec-CFTC.**

## Formation continue 2024-2025

**Baisse de la dotation du ministère de l'Éducation nationale.**

**Ce qui ne sera pas sans conséquence sur les propositions de formation continue.**

**Les représentants du S nec-CFTC ont agi pour maintenir un budget de financement du CPF.**

## Etat des nouveaux programmes

**Courant mai, des groupes de travail se sont penchés sur ces programmes.**

**Le S nec-CFTC a rendu sa copie et a vivement exprimé son mécontentement sur la précipitation avec laquelle s'organise cette réforme. La fin de l'année est à la porte et rien n'est encore acté.**

## Le S nec-CFTC se bat pour vous

Lors des travaux sur l'attractivité, le S nec- CFTC revendique que notre métier soit :

- un métier reconnu par le salaire qui doit être en adéquation avec le niveau de formation ;
- un métier reconnu par son propre employeur ;
- un métier pour lequel l'employeur traite ses agents comme des personnes à part entière ;
- un métier dans lequel l'enseignant est écouté et entendu ;
- un métier où l'enseignant n'est pas qu'un simple exécutant, mais un pédagogue, un chercheur ...

## Pacte

Pour 2024-2025, l'attribution des pactes se fera sur la base du budget consommé cette année (700 millions), mais avec l'application de la règle dite de "parité" (80% pour le public et 20% pour le privé).

**Conséquence : baisse du nombre de pactes**

## Bonne fin d'année scolaire

Le S nec-CFTC vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et de bonnes vacances à venir.

